

## Les aides pour les personnes handicapées

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut contribuer à des aides financières (après évaluation de la situation par un travailleur social) et à des aides financières pour les vacances.



**Pour toute demande d'information, contactez :**

- > La Direction de l'Autonomie du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 01 47 29 39 58
- > La Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine : 01 41 91 92 50

Consultez la plaquette de présentation de la MDPH 92 : [les aides et prestations](#)

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut également vous verser une aide financière, en fonction de votre situation.

## Les aides du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

- > La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- > L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- > L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- > L'aide complémentaire : le fonds de compensation du handicap

[Plus d'infos sur le site Internet du Conseil départemental des Hauts-de-Seine](#) 

# LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine



VILLE DE  
CHAVILLE

## VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS